



DÉCHETS, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Que faire de vos déchets verts ?

Avec les beaux jours qui reviennent, découvrez les solutions qui existent pour jeter vos déchets verts.

Publié le 04 mars 2021

La végétation pousse et les jardiniers s'activent pour tailler les haies, tondre les pelouses. Nous vous rappelons que les déchets verts ne doivent pas être jetés dans les bacs à ordures ménagères ni brûlés. Ils peuvent être valorisés de différentes façons :

Chez vous, vous pouvez opter pour le compostage, le mulching (tonte sans ramassage de l'herbe), le paillage (action de couvrir le sol de végétaux pour le nourrir et le protéger) ou le broyage à l'aide d'un broyeur. C'est pratique, il n'y a pas de transport jusqu'en déchetterie. Et toutes ces pratiques sont bénéfiques pour votre jardin !

Vous n'avez pas de composteur ? Le Grand Belfort vous propose un [composteur de 250 litres à moitié prix](#)

Vous pouvez également apporter vos déchets verts en [déchetterie](#) ou dans les bennes* à déchets verts en libre-service. Ils seront recyclés en bio compost pour les agriculteurs.

* Des bennes à déchets verts sont accessibles à tous dans les communes suivantes : Roppe, Larivière, Fontaine, Bessoncourt, Fousse-magne, Vézelois, Montreux-Château, Bourgogne et Morvillars.



RETOUR À LA LISTE



